



DECISION
de versement d'une dotation - AAP FILIERES
D'EXCELLENCE - ECOMETRIQUE

Hôte Développement Economique

Sous des Régions

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

MU le règlement n°2023/025 de la commission du 17 décembre 2023 relatif à l'application des articles 80 et 108 du traité sur l'Union européenne aux aides aux réserves, MU le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI) et le Plan de Développement Economique et Social (PDES) de la Communauté urbaine régional du 20 juillet 2023.

Y compris la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de développement économique, social et d'innovation.

MU le règlement n°4 du 27 juillet 2014 relatif au fonctionnement de l'appel à projets « filières d'innovation ».

Y compris la décision à l'égard à l'appel à projets filière d'excellence déposé par l'entreprise ECOMETRIQUE relative au projet « Validation intégrative des méthodes par intelligence artificielle générative », reçue le 30 avril 2023.

Y compris la décision de la Commission du 03 novembre 2023.

CONSIDERANT que la dotation financière est calculée à hauteur de 70 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assistance ne pourraient être supérieure à 40 000 € HT.

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 42 898 € HT et que le taux de participation à l'appel à projets est de 40 %.

CONSIDERANT que les frais de REED et de permanence dédié au projet ne pourront pas dépasser 10 %.

CONSIDERANT que les frais de permanence sont de 22 224 € en application du règlement, les dépenses de calcul sont les suivantes : 42 898/10 % = 22 448 €.

CONSIDERANT que le montant de l'aide financière est donc de 29 000 €, en application du règlement, les dépenses de calcul sont les suivantes : 22 448/10% = 22 000 €.

D E C I S I O N

En distribuer à l'entreprise ECOMETRIQUE, dont le siège est situé au 2 avenue Albert Thomas - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 23 000 €.

De signe et de nature financière, cette aide financière couvrira les dépenses de calcul à intervenir avec l'entreprise ECOMETRIQUE, avec que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Impacter les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 Décembre 2023

Le Président,

Président de Limoges Métropole

Président de la Communauté urbaine

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D EXCELLENCE - ECOMETRIQUE

1 DOCUMENT - Publié le 12 Décembre 2025

27673.pdf
(.pdf, 97,4 Ko)

TÉLÉCHARGER